



Fiche de poste

Agent technique renfort saisonnier

TEMPS OU HORAIRES DE TRAVAIL
Temps complet (35h)
CADRE STATUTAIRE
Filière technique
MISSIONS / DEFINITION DU POSTE
Placé sous la responsabilité du/de la Responsable du Pôle Technique, l'agent participe aux travaux de montage et démontage de festivités, participe et effectue les travaux de petite manutention sur les bâtiments et la voirie communale, participe et effectue les travaux d'entretien d'espaces verts et de nettoyage du village.
ACTIVITES DU POSTE
1) Participer à la préparation d'évènements et de manifestations diverses <ul style="list-style-type: none">- Assurer le nettoyage préalable et a posteriori des locaux et espaces concernés et leurs abords- Assurer le montage/démontage des barrières et du matériel communal (scène, chapiteaux, barnums...), installer des containers et effectuer le tri des déchets...- Déplacer, installer et ranger les tables et les chaises dans le cadre de réunions ou animations ponctuelles- Signaler les dysfonctionnements éventuels en lien avec la mise en place technique des manifestations- Effectuer toute autre tâche en lien avec cette mission
2) Assurer l'entretien général des espaces verts et naturels de la collectivité, plantations et créations <ul style="list-style-type: none">- Entretenir les végétaux des surfaces en herbe (parc, jardins, aires de jeux, terrains de sport, cimetière, cour d'école...) et des allées- Entretenir les massifs et jardinières- Arroser de façon manuelle ou automatique et mettre en place les équipements spécifiques d'arrosage.- Préparer les sols- Effectuer les travaux de plantation, de création et de production dans les espaces verts et naturels de la collectivité- Participer à la création des nouveaux espaces verts- En général, soutenir l'équipe « espaces verts » dans ses missions.
3) Maintenir en état de fonctionnement et effectuer des travaux d'entretien et de petite manutention sur les bâtiments, les équipements publics et la voirie <ul style="list-style-type: none">- Nettoyer les équipements urbains tels les bancs publics, les abribus, les trottoirs et les murs graffités- Effectuer les travaux d'intervention de premier niveau sur la voirie (rebouchage, maçonnerie...)- Effectuer l'entretien des chemins communaux, vérifier les grilles d'évacuation d'eau, nettoyer les fossés- Effectuer les interventions de 1^{er} ordre sur les bâtiments : changer les ampoules, maçonnerie diverse, peinture/ tapisserie, plomberie, électricité, serrurerie, mécanique de 1^{er} ordre...- Laisser les surfaces en état de fonctionnement et de propreté après les interventions- Enlèvement des encombrants, des déchets sauvages- En général, soutenir l'équipe « bâtiment -voirie » dans ses missions.
4) Maintenir en état de propreté les espaces publics de la commune <ul style="list-style-type: none">- Maintenir en état les espaces publics : balayer les rues, ramasser les déchets, vider les poubelles, nettoyer les abords des espaces de tri sélectif

- Désherber et maintenir en état de propreté les voies urbaines et les espaces publics : désherber manuellement ou mécaniquement la voirie
- Effectuer les interventions d'urgence pour libérer la voirie et les surfaces
- Nettoyer les sanitaires publics
- Enlever mécaniquement ou manuellement les déjections canines et les pollutions de l'espace public
- Ramasser les feuilles mortes
- En général, soutenir l'équipe « nettoyage » dans ses missions.

4) Assurer l'entretien courant des machines, du matériel, des équipements et des locaux utilisés

- Effectuer l'entretien courant, le nettoyage des machines, du matériel et des véhicules à disposition
- Maintenir le local technique en état de propreté et de fonctionnement

LIAISONS HIERARCHIQUES / FONCTIONNELLES

Relations hiérarchiques :

N+1 : Responsable du Pôle Technique

Relations fonctionnelles :

Interne : Police Municipale, Services Administratifs et ponctuellement autres services municipaux

Externe : prestataires, partenaires, usagers

POINTS PARTICULIERS LIES A L'EXERCICE DU POSTE

Moyens : matériel et outillage dédié aux travaux de voirie et bâtiment. Véhicule de service.

Equipements de protection individuelle

Astreintes/ Contraintes / Obligations

- Possibilité de travail exceptionnel le week-end et jours fériés
- Respect des règles de sécurité liées à la manipulation des équipements, matériels et produits dangereux (risque multiple : blessure, brûlure, intoxication...)
- Déplacements quotidiens en voiture
- Travail à l'extérieur, pénibilité physique liée à la station debout et à la manutention
- Horaires d'été à partir de juin sur 3 mois : 6h30 à 13h30

FORMATION ET / OU EXPERIENCE REQUISE

CAP/BEP dans le domaine du bâtiment – voirie

Et, ou

CAP/BEP dans le domaine des espaces verts

COMPETENCES

1) Connaissances/Savoirs

- Connaissance de l'environnement territorial
- Connaissance de base en voirie et travaux tout corps d'état

Et/ou

- Connaissance de base en entretien espaces verts

2) Savoir-faire

- Savoir organiser son temps et travailler en équipe
- Suivre des consignes

3) Savoir-être

- Qualités relationnelles
- Qualités physiques
- Rigueur
- Sens du travail en équipe
- Ponctualité, assiduité et disponibilité
- Sens du service public